

<http://www.snetap-fsu.fr/Statut-de-la-Fonction-Publique-bon.html>



Statut de la Fonction Publique : bon anniversaire !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : vendredi 21 octobre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Communiqué [FSU](#)

Les Lilas le 19 octobre 2016

Le statut général de la Fonction publique a été instauré au sortir de la seconde guerre mondiale. Il est un héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance.

La loi du 19 octobre 1946 a tracé une conception française de la Fonction publique, républicaine et démocratique.

Pourtant, elle est souvent l'objet de dénigrements, comme aujourd'hui avec les primaires de la droite où nous assistons à une remise en cause en règle de la Fonction publique.

Mais en dépit des attaques successives, la Fonction publique n'a cessé d'évoluer et de jouer son rôle : loi de 1946, ordonnance du 4 février 1959, lois de 1983/84 pour la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Territoriale et de 1986 pour la Fonction Publique Hospitalière, qui instituent une nouvelle architecture statutaire et étendent aux trois versants de la Fonction publique les trois principes essentiels : égalité, indépendance, responsabilité, loi de déontologie aujourd'hui...

C'est une des grandes forces de la Fonction publique que de s'adapter aux évolutions et besoins de la société sans jamais renoncer aux principes démocratiques qui la fondent.

Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire.

Point noir au tableau : plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires.

La [FSU](#) a rappelé le 13 octobre dernier, lors d'un rassemblement contre la précarité dans la Fonction publique, que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. Le dispositif de la loi Sauvadet est insuffisant pour résoudre cette crise.

C'est pourquoi la FSU interpelle à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation.

Mais fêter un anniversaire, c'est regarder le passé pour imaginer l'avenir.

Et pour la FSU, la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir !

C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins fondamentaux du pays et de sa population et aux défis de l'avenir.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'assurer l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale. Dans un contexte de crise et d'instabilité, c'est un enjeu majeur.

La FSU reste donc convaincue que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge.

Dans un récent courrier adressé à toutes et tous les agents de la Fonction publique, la FSU a réaffirmé que c'est « grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique » que « l'accès aux droits élémentaires était effectif pour toutes et tous les citoyen-es sur l'ensemble du territoire.

Et que de cet engagement les agent-es pouvaient être fièr-es ».

Bon anniversaire à notre Fonction publique, bien ancrée dans le XXIème siècle, n'en déplaisent à ses détracteurs !